

# Augmentation de tarifs et nouveaux échelons de poids

*A partir du 1 janvier 2016, La Poste facilite l'usage du courrier en simplifiant l'affranchissement des lettres.*

*Cette simplification repose sur une fusion des tranches de poids actuelles qui passent de 8 à 5 (fusion des tranches 20-50g et 50-100 g ; fusion des tranches au-delà de 500g) et sur l'instauration de tarifs par tranches de poids, multiples du tarif de base (tarif 20g).*

*Désormais, il suffira de coller le nombre de timbres correspondant au poids de la lettre.*

Pour les tarifs France en lettre verte et en lettre prioritaire : 1 timbre pour un courrier jusqu'à 20 g, 2 timbres jusqu'à 100 g, 4 timbres jusqu'à 250 g, 6 timbres jusqu'à 500 g, 8 timbres jusqu'à 3 kg.

Pour les tarifs Ecopli : 1 timbre pour un courrier jusqu'à 20 g, 2 timbres jusqu'à 100 g, 4 timbres jusqu'à 250 g,

Pour les tarifs Monde et Europe : 1 timbre pour un courrier jusqu'à 20 g, 2 timbres jusqu'à 100 g, 5 timbres jusqu'à 250 g, 8 timbres jusqu'à 500 g, 14 timbres jusqu'à 2 kg.

Les timbres-poste Marianne de complément d'affranchissement ne sont pas impactés par le changement : 0,01 €, 0,05 €, 0,10 €, 1 €.

Les timbres Marianne 50 g, Lettre Verte et Lettre Prioritaire, seront retirés de la vente à partir du 01.01.2016. Les timbres 50 g vendus avant cette date restent valables pour des envois jusqu'à 50 g et doivent être complétés pour des envois entre 50g et 100g. Les timbres 50 g sont valorisés au tarif 2015.

Ce nouveau principe d'affranchissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 entraîne l'émission de nouveaux timbres-poste d'usage courant à validité permanente «Marianne et la jeunesse» sans mention de poids et le retrait de certains autres.

Pour les autres timbres « Marianne et la jeunesse » à validité permanente, pas de retrait, vente jusqu'à épuisement des stocks. Les timbres avec la mention 20g sont utilisables par multiple.

